



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



FINANCEMENT
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Incroyable mais vert !

Entreprises, avec France Relance,
profitez des financements de l'ADEME
pour cibler la relance et viser
la transition écologique.

agirpourlatransition.ademe.fr/france-relance

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : L. Dubourg / G. Abecassis

Crédits photo : ADEME - J.Chiscano - Adobe stock - Shutterstock

Création couverture : GULFSTREAM COMMUNICATION © Shutterstock

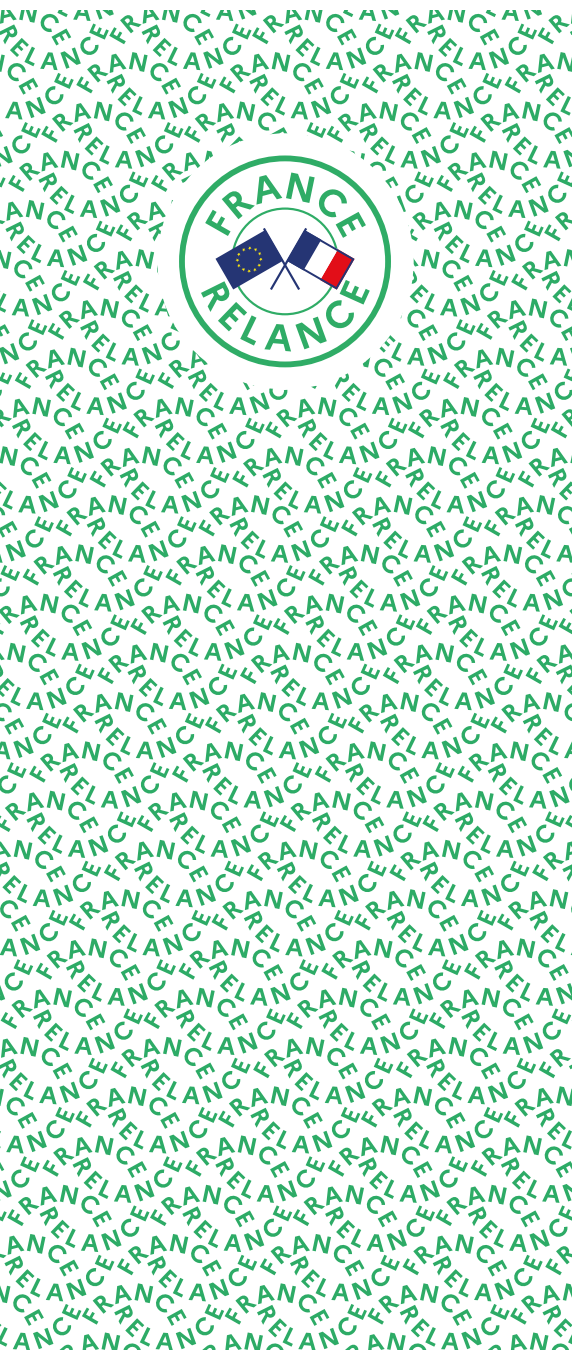
Création graphique : Arc en ciel

Impression : Imprimé en France

certification PEFC, Iso 14001, Imprim'vert, Print Environnement

Brochure réf. 011387

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



La transition écologique, axe majeur du Plan de relance

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures inédites de soutien qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous. Que vous soyez une entreprise, une collectivité ou bien une association ou un organisme, retrouvez l'ensemble des mesures dont vous pouvez bénéficier dans le cadre du Plan de relance !

Le savez-vous ?

Une des ambitions de France Relance est de contribuer à la baisse significative des émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre, pour que la France réussisse sa neutralité carbone d'ici à 2050.

Elle deviendra ainsi la 1^{ère} nation européenne « bas carbone » !

POUR EN SAVOIR PLUS,
consultez le site
officiel

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

L'ADEME,

pleinement mobilisée !

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat a **confié environ deux milliards d'euros à l'ADEME sur la période de 2020 à 2022.**

Le défi pour l'Agence est de déployer rapidement ces fonds en soutenant économiquement les initiatives environnementales.

Forte de son expertise scientifique et technique, de ses dispositifs d'aides éprouvés et de son maillage territorial, l'ADEME accompagne depuis près de 30 ans les acteurs économiques qui s'engagent dans la transition écologique.

Avec « France Relance », les montants des fonds alloués à l'Agence ont été amplifiés au point de doubler son budget !

Les équipes sont mobilisées autour de deux objectifs :

- mettre rapidement en place les mesures ;
- contribuer à leur ancrage territorial.

Quelles sont les thématiques prioritaires ?

Le Plan de relance opéré par l'ADEME porte principalement sur les thématiques suivantes :

- La décarbonation de l'industrie ;
- Le déploiement de l'hydrogène renouvelable bas carbone ;
- Le recyclage des plastiques et l'économie circulaire ;
- La dépollution pour la reconversion des friches ;
- Les démarches écologiques des TPE-PME ;
- Le tourisme durable.

D'autres thématiques et d'autres opérateurs proposant des aides peuvent exister.

Les moyens massifs confiés à l'Agence sont à la hauteur des enjeux.

Les équipes de l'ADEME sont pleinement mobilisées pour soutenir les acteurs économiques mais aussi les territoires pour qu'ils se saisissent des opportunités de France Relance pour transformer notre modèle économique et emmener notre pays vers la neutralité carbone.

Les prochaines années seront déterminantes pour atteindre notre objectif climatique. Investir dans la transition écologique, c'est à la fois préparer l'avenir mais aussi à court terme restaurer notre compétitivité, participer au dynamisme des territoires, créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.



Arnaud Leroy,
Président directeur
général de l'ADEME

Notre enjeu est de mobiliser très vite les acteurs, dans tous les territoires, pour faire émerger des projets contribuant à la relance et à la transition écologique.

Pour cela, l'action de l'ADEME s'intègre dans le pilotage territorial du plan de relance réalisé par les préfets, elle renforce ses collaborations avec Bpifrance et la Banque des Territoires et s'appuie sur ses partenaires traditionnels que sont les Régions, les chambres consulaires, les organisations professionnelles... Elle fait également évoluer ses modalités d'action avec des dispositifs plus simples et plus lisibles pour les PME.

Au plus près des porteurs de projets sur les territoires, l'ADEME s'est rapidement mise en ordre de marche pour relever les défis d'une relance verte !



Fabrice Boissier,
Directeur général
délégué de l'ADEME



La Décarbonation de l'industrie



Les aides portent sur les investissements industriels dans les domaines de l'efficacité énergétique, l'électrification et l'adaptation des procédés et qui permettent de réduire les émissions de CO₂. De manière complémentaire, afin d'accompagner les entreprises industrielles dans l'utilisation de sources de chaleur moins émettrices de CO₂ comme la biomasse, un nouveau mécanisme d'aides au fonctionnement complémentaire du Fonds Chaleur a été mis en place dans le cadre de France Relance.

Plusieurs appels à projets sont attendus courant 2021.

Publics : monde industriel, grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire.

CONTEXTE : 1,2 milliard d'euros est alloué à l'ADEME, en collaboration avec l'Agence des services de paiements (ASP) qui gère les projets dont le montant est inférieur à 3 millions d'euros.

REJOIGNEZ LES PREMIERS LAURÉATS !

Déjà 16 projets ont été sélectionnés suite aux appels à projets parus fin 2020. Ils représentent :

- 291 millions d'euros d'investissements industriels ;
 - 61 millions d'euros d'aides ;
 - 10 % de réduction de CO₂ en moyenne pour les sites concernés ;
 - 237 000 tonnes de CO₂ économisées sur un an.
-

EN SAVOIR PLUS

- 📺 Visionnez le webinaire des appels à projets parus fin 2020
 - 📄 Consultez la liste des premiers lauréats du 17/12/20
 - 📰 Tenez-vous informé des appels à projets en consultant la page France Relance de l'ADEME
-

DÉCOUVREZ TOUTES LES AIDES DE L'ADEME QUI VOUS CONCERNENT
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



Le Développement de l'hydrogène renouvelable bas carbone



Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité, d'une part, et sur les projets d'innovation d'autre part.

Publics : entreprises, collectivités, consortiums.

L'appel à projets « Eco-systèmes territoriaux hydrogène », destiné à soutenir les projets de déploiement, est ouvert jusqu'au 14.09.21 avec un relevé intermédiaire prévu le 16.03.21.

L'appel à projets « Briques et démonstrateurs hydrogène », destiné à soutenir les projets d'innovation des entreprises, est ouvert au fil de l'eau jusqu'au 31.12.22.

CONTEXTE : ces fonds s'intègrent dans la stratégie Hydrogène du Gouvernement annoncée en septembre 2020. 425 millions d'euros sont alloués à l'ADEME.

EN SAVOIR PLUS

-  Consultez l'appel à projets « Eco-systèmes territoriaux hydrogène »
-  Consultez l'appel à projets « Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène » du programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME
-  Visionnez le webinaire des appels à projets
-  Tenez-vous informé des appels à projets en consultant la page France Relance de l'ADEME

DÉCOUVREZ TOUTES LES AIDES DE L'ADEME QUI VOUS CONCERNENT
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



L'économie circulaire et les déchets



Les aides ont pour but de soutenir **l'aide à la décision ou à l'investissement dans la réparation, le réemploi, la modernisation des centres de tri et de recyclage, l'incorporation de matières recyclées**. L'objectif est de prévenir la production de déchets et d'accélérer le développement du réemploi, de la réutilisation du tri et du recyclage des déchets et d'accompagner la baisse de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique) en application de la stratégie Plastiques de la France.

Les aides visent également le tri à la source et la valorisation des bio-déchets, et la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR). L'objectif est de réduire la mise en enfouissement.

Lorsque des TPE/PME ou entreprises de l'économie sociale et solidaire initient ces démarches, elles peuvent bénéficier d'un soutien financier sous forme de forfait (voir le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME »).

Publics : entreprises, collectivités, associations.

L'appel à projets « Objectif recyclage plastiques (ORPLAST) » est ouvert jusqu'au 15/09/22 avec des relevés intermédiaires les : 1/03/21, 1/07/21, 1/12/21, 1/04/22. Des appels à projets sont prévus courant 2021 dans les autres thématiques de l'économie circulaire et des déchets. La grande partie des soutiens est territorialisée et fait l'objet d'une instruction au fil de l'eau.

CONTEXTE : 500 millions d'euros sont alloués à l'ADEME. Sur la thématique Economie circulaire et déchets, d'autres fonds restent par ailleurs opérés sur les autres priorités de l'Agence.

EN SAVOIR PLUS

-  Consultez l'appel à projets « Objectif recyclage plastiques (ORPLAST) »
 -  Tenez-vous informé des appels à projets en consultant la page France Relance de l'ADEME
-

DÉCOUVREZ TOUTES LES AIDES DE L'ADEME QUI VOUS CONCERNENT
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



Les PME engagées dans la transition écologique



Plusieurs aides sont prévues sous forme de subvention à montant forfaitaire pour les PME engagées dans la transition écologique.

Les entreprises ayant développé une solution innovante en faveur de la transition écologique peuvent bénéficier d'une subvention forfaitaire de 100 000 euros pour la phase d'industrialisation et de commercialisation. Ce dispositif est ouvert jusqu'au 5/04/21. D'autres appels à projets sont prévus en 2021.

Une aide à la décision ou à l'investissement est proposée sur la base d'actions éligibles pour **toutes les entreprises recherchant une solution ou un équipement** pour mettre en œuvre leur transition écologique. Ce guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » simple et rapide est disponible sur la plateforme d'aides de l'ADEME.

Des soutiens aux démarches d'écoconception sont également apportés, que ce soit pour du diagnostic, de l'étude de mise en œuvre ou de l'investissement.

Publics : petites et moyennes entreprises.

CONTEXTE : 45 millions d'euros sont alloués à l'ADEME.

EN SAVOIR PLUS

-  Consultez l'appel à projets « Soutien à l'industrialisation et la commercialisation de solutions innovantes »
-  Visionnez son webinaire de présentation
-  Consultez le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME »
-  Tenez-vous informé des appels à projets en consultant la page France Relance de l'ADEME

DÉCOUVREZ TOUTES LES AIDES DE L'ADEME QUI VOUS CONCERNENT

<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



Travaux de dépollution pour la reconversion de friches



Les aides soutiennent la reconversion de friches pour réhabiliter du foncier existant et éviter l'artificialisation des sols. Elles doivent concerner d'anciennes installations classées pour l'environnement (ICPE) ou sites miniers, pour des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines afin d'assurer la compatibilité avec l'usage futur (ex : habitat, activités économiques, énergies renouvelables, nature en ville) ou permettre un usage sans conséquence en impacts sur les milieux.

Publics : collectivités, acteurs de l'aménagement publics ou privés (bailleurs sociaux, promoteurs), entreprises.

L'appel à projets « Travaux de dépollution pour la reconversion de friches » est ouvert jusqu'au 25 février 2021. Un second appel à projets sera lancé à l'automne 2021.

CONTEXTE : 40 millions d'euros sont alloués à l'ADEME.

EN SAVOIR PLUS

 Consultez l'appel à projets

 Tenez-vous informé des appels à projets en consultant la page France Relance de l'ADEME

DÉCOUVREZ TOUTES LES AIDES DE L'ADEME QUI VOUS CONCERNENT
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



Le Tourisme durable



Le fonds Tourisme durable s'articule autour de trois volets : **soutien à la transition durable de la restauration via l'opération** « 1000 restaurants » (volet 1) et des **hébergements touristiques** (volet 2), et **soutien au développement d'offres de slow tourisme** (volet 3).

Pour le volet 1 et 2, les structures de restauration et d'hébergements touristiques seront accompagnées par des partenaires de l'ADEME pour réaliser un diagnostic environnemental et un plan d'actions. La mise en œuvre de ce plan d'actions sera également soutenue par des aides, pour permettre une approche transversale de la transition écologique (approvisionnements, énergie, déchets, eau, adaptation au changement climatique...).

Le volet 3 dédié au slow tourisme fera l'objet d'un appel à projet national.

Publics : petites et moyennes entreprises, associations.

CONTEXTE : 50 millions d'euros sont alloués à l'ADEME. Sont ciblés prioritairement les territoires ruraux : communes peu denses et très peu denses ainsi que les communes de moins de 20 000 habitants dans les bassins d'attractivité de moins de 200 000 habitants.

QU'EST-CE QUE LE FONDS TOURISME DURABLE ?

Ce nouveau fonds d'aide porté par l'ADEME a été créé dans le cadre du Plan de relance.

Il soutient principalement 2 activités :
la restauration et les hébergements touristiques,
avec une priorité donnée aux territoires ruraux.

DÉCOUVREZ TOUTES LES AIDES DE L'ADEME QUI VOUS CONCERNENT

<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Entreprises, collectivités,
associations, organismes,
l'ADEME soutient vos actions.**

**Profitez des financements du
Plan de relance pour vous lancer
dans la transition écologique !**

COMMENT FAIRE ?

Vous trouverez l'aide qui vous convient en consultant régulièrement nos informations sur la plateforme et en nous suivant sur les réseaux sociaux :



@ADEME

YouTube ADEME



ADEME

dailymotion ADEME

Dès qu'un appel à projets vous concerne, vous pouvez déposer votre demande d'aide en vous laissant guider au préalable par un service ou une direction régionale de l'ADEME.

Les projets sont retenus en fonction de leur performance technique, de leurs retombées économiques, ainsi que de leur pertinence par rapport aux enjeux écologiques, énergétiques et de développement durable.



agirpourlatransition.ademe.fr/france-relance

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

